—Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le secrétaire parlementaire nous a très bien expliqué la question. Je n'ai pas l'intention d'empêcher d'autres députés de parler. Je ne renonce pas à ces demandes allègrement mais je trouverais extrêmement injuste d'accaparer la Chambre quand d'autres députés attendent.

Au cours de la dernière session et le 28 octobre 1970 durant la session actuelle, j'ai inscrit au Feuilleton nombre de demandes de dépôt de documents. Le gouvernement n'a pas voulu produire les rapports demandés, alléguant surtout que ces rapports avaient été établis en vertu d'ententes privées avec des chercheurs et que le gouvernement n'était pas libre d'en révéler le contenu. Je pense que c'est là-dessus que se fondait le refus du gouvernement de les produire.

Dans ma motion d'aujourd'hui, je demande qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude intitulée «Causes et conséquences démographiques, économiques et sociales de la pratique de la méthode thermique de régulation des naissances». Je ne pense pas que ce soit là un sujet que le ministère devrait garder sous clé. J'ai déjà cité les propos d'une personne qui avait mené des travaux de recherche pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A son avis, les chercheurs seraient trop heureux que le public soit informé du résultat de leurs études. Elle avait dit que c'était là le sentiment de la plupart des chercheurs. Je pense donc que le ministère et le gouvernement dans son ensemble devraient envisager, à l'avenir, de modifier les règles qui régissent la publication de ces rapports. Je crois que le gouvernement devrait, en règle générale, prévenir les chercheurs que leurs rapports seront normalement rendus publics. Je ne vois aucune raison au monde pour garder ce rapport secret.

Tant que les règles actuelles restent en vigueur, le gouvernement et, dans ce cas, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, devraient demander aux directeur des recherches et à leurs collaborateurs s'ils s'opposent à la publication des rapports. Pour parler franchement, je crois que le gouvernement s'est placé dans une position vulnérable. Il emploie l'argent des contribuables à financer des travaux qui sont confiés à des savants et des chercheurs qui ont eux-mêmes tout intérêt à ce que le public soit au courant des résultats qu'ils obtiennent et, malgré cela, le gouvernement se refuse à les publier. Cela s'applique, je crois, surtout aux résolutions inscrites à mon nom puisque la plupart ont trait à la planification familiale, aux méthodes de contraception, et aux effets, sociaux, économiques et autres, dans ce cas-ci. de la méthode des températures pour contrôler les naissances. Cette méthode sert, bien entendu, à la régulation des naissances par continence périodique. Les Canadiens ont le droit de savoir quels sont les effets de cette méthode.

Je suis heureuse qu'à cet égard le ministère commence à s'assouplir. En avril dernier, j'ai demandé copie d'un rapport que venait de préparer un comité spécial nommé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et chargé d'informer la Direction des aliments et drogues sur tous les aspects de l'innocuité et de l'efficacité des contraceptifs oraux vendus au Canada. J'ai demandé le rapport en avril et l'ai reçu avant Noël; ce n'est pas mal, à tout prendre. Si l'on peut publier un rapport de cette importance, certains autres rapports moins exhaustifs pourraient aussi être mis à la disposition du public à un moment où il est impérieux d'examiner le plus complètement possible la régulation des naissances et les contraceptifs.

M. Baldwin: Ils ont une longue période de gestation pour faire leur rapport.

Mme MacInnis: Peut-être, mais il n'en est rien pour les femmes ordinaires. La grossesse ne dure pas si longtemps et ne peut attendre. C'est précisément l'argument que je veux faire valoir.

La méthode du calendrier est basée sur la température et on utilise le thermomètre; il y a trois ou quatre façons différentes de procéder compte tenu de la période d'ovulation, etc. J'épargnerai aujourd'hui aux députés l'exposé de tous les menus détails. Je suis sûre qu'il y aura d'autres occasions, surtout si le gouvernement persiste à nous cacher tant d'éléments d'information.

Dans le rapport du comité consultatif spécial des contraceptifs oraux, publié par la Direction générale des aliments et drogues, le paragraphe suivant traite de la continence périodique:

L'efficacité contraceptive de la méthode du «calendrier» enseignée avec soin, bien comprise et pratiquée sans interruption, surtout si l'on y associe la méthode des températures (thermomètre), devrait se traduire par un faible taux de conception, soit 1.8 pour 100 femmes, par année. Cependant, les statistiques démontrent que le taux de conception s'élève à 25 pour 100 femmes, par année, peut-être à cause de l'irrégularité des cycles ou d'un calcul maladroit ou négligent.

Cela représente un taux réel d'échec de 25 p. 100, ce qui est très élevé. Il va donc y avoir un très grand nombre de naissances non désirées chez ceux qui ont recours à la continence périodique. Je le répète, je n'en veux nullement aux personnes qui recourent à la continence périodique si cela est conforme à leurs principes, mais je crois que l'on devrait dire aux intéressés qu'une adepte sur quatre de la continence périodique devient enceinte. Du point de vue de l'efficacité, cette méthode est la moins efficace en ce qui concerne la limitation des naissances.

• (5.10 p.m.)

Cela n'est pas sans rapport avec le chiffre estimatif donné avant Noël par le directeur de l'Association de planification familiale de Montréal, le docteur Serge Mongeau, selon lequel de 5,000 à 10,000 avortements illégaux ont été relevés dans la province de Québec seulement au cours de la précédente année civile. Il se trouve que j'ai ici ce chiffre concernant cette province, c'est pourquoi je vous en fais part. C'est parce que nous n'avons pas abordé comme il l'aurait fallu la question de la limitation des naissances, en fournissant aux gens, par le truchement des cliniques, renseignements et produits anticonceptionnels, qu'il y a tant d'avortements illégaux. Toutes les provinces en enregistrent.